

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	8
Votants	41



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 064

Demande de Déclaration d'Intérêt Général / autorisation environnementale pour la réalisation des opérations du cycle trois du contrat Sources en action

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à 19H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Marc-à-Frongier, au nombre de 33, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 juin 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; LEGER Jean-Luc ; DEBAENST Catherine (A 20h30, à la fin du vote du point 12, Catherine DEBAENST quitte la salle et donne pouvoir à TERNAT Didier) ; LABOURIER Dominique ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; SALVIAT Gérard ; MORELE Carine ; LHERITIER Laurent ; LANNEAU Guy ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à MOINE Michel ; MALHOMME Elodie à LEGER Jean-Luc ; DURAND Serge à LABOURIER Dominique ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; MIOMANDRE Didier à RAVET Nadine ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin ; BAUCULAT Annick ; COLLIN Philippe

Laurent LHERITIER présente le rapport suivant :

Présentation de la demande

Pour mener une partie du programme d'actions prévisionnelles, en particulier la réalisation de travaux et d'aménagements sur des propriétés privées et pour cela, mobiliser des financements publics, il est nécessaire que le projet soit reconnu d'Intérêt Général. La procédure de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) vaut également Autorisation Environnementale permettant aussi d'anticiper l'élaboration de tout dossier réglementaire préalable à la réalisation de certains travaux.

Afin de pouvoir porter en tant que maître d'ouvrage, la réalisation d'un ensemble d'actions du futur contrat Sources en action, la Communauté de communes Creuse Grand Sud a rédigé un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général. Cette procédure administrative passe par l'instruction du dossier par les services de la Direction Départementale des Territoires, une enquête publique et elle sera finalisée par arrêté préfectoral.

La présente délibération a pour but de solliciter une demande de Déclaration d'Intérêt Général du programme de la Communauté de communes du cycle trois du Contrat Sources en action, période 2024/2029.

Éléments d'appréciation

Le dossier se distingue en deux parties : la reconnaissance d'Intérêt Général du programme et l'instruction relative à l'autorisation environnementale des travaux au titre de la réglementation Loi sur l'Eau. Le dossier très complet a été élaboré et rédigé par le service GEMAPI.

Pour rappel, la procédure permet :

- De rendre légitime l'action des collectivités publiques sur des propriétés privées et mobiliser des fonds publics,
- D'accéder aux propriétés privées bordant les cours d'eau pour la réalisation des travaux,
- De demander éventuellement une participation financière des propriétaires,
- De simplifier les démarches administratives en ne réalisant qu'une enquête publique globale à l'ensemble des actions projetées.

Afin de répondre aux exigences de la préfecture de la Creuse et de présenter au mieux les actions prévues, le dossier compile les éléments réglementaires, les documents d'orientation, la caractérisation du territoire et il présente les travaux envisagés, les volumes programmés et le coût prévisionnel.

Les opérations prévues ont vocation à préserver et restaurer les milieux aquatiques du bassin versant.

Les travaux soumis au régime de la nomenclature eau sont présentés sous la forme d'une fiche technique descriptive (objectif et contenu des travaux, matériaux et matériels utilisés, précautions spécifiques, etc.). Les thématiques traitées sont celles du programme du contrat Sources en action : la continuité écologique, la morphologie, les

zones humides et la sylviculture.

Pour chaque type de travaux, les précautions d'intervention et l'évaluation de l'incidence environnementale sont répertoriées.

Un atlas cartographique accompagne le dossier pour une localisation prévisionnelle des actions. Celles-ci seront mises en œuvre sur la période 2024 et 2029 à l'issue d'une concertation avec les propriétaires ou bénéficiaires concernés.

Le Conseil communautaire décide :

- ✓ **DE SOLLICITER** une demande de Déclaration d'Intérêt Général valant Autorisation Environnementale pour le programme d'opérations du contrat Sources en action pour la période 2024/2029 porté par la Communauté de communes Creuse Grand Sud
- ✓ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à cette demande
- ✓ **D'AUTORISER** Madame la Présidente à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette procédure

CONTRE : 0
POUR : 41
ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 juin 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

